



Affiché le 28 mai 2025

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 5 juin 2025

AVIS

Le Conseil Municipal se réunira pour une séance publique en la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, le jeudi 5 juin 2025 à 19h00 pour délibérer sur les objets énoncés à l'ordre du jour ci-dessous.

La séance du conseil municipal sera également accessible à partir d'un lien de connexion internet publié sur le site internet de la Ville (<http://www.ville-senlis.fr/>) et donnant accès à YouTube.

ORDRE DU JOUR

Domaine : Instances

N° 01 - Désignation du secrétaire de séance

N° 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

N° 03 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en dates des 5 juillet 2020 et 16 décembre 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 04 - Information - Octroi de la protection fonctionnelle accordée à Madame le Maire

Domaine : Finances

N° 05 - Appel d'offres - Suivi - Animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU du centre-ville de Senlis)

N° 06 - MAPA - Accord-cadre de travaux de maçonnerie, d'entretien et d'amélioration sur le patrimoine bâti communal spécialisés en monuments historiques

N° 07 - MAPA - Travaux de réhabilitation de la cave gothique du musée de la Vénérie

Domaine : Police Municipale

N° 08 - Adhésion de la Commune de Senlis à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD)

Domaine : Techniques

N° 09 - Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables

N° 10 - Convention SMTCO - Mise à disposition du SISMO

N° 11 - Contractualisation avec l'Eco-organisme « ALCOME » pour la réduction des déchets du tabac

Domaine : Urbanisme

N° 12 - Transfert de la voirie départementale RD576 sans déclassement préalable du domaine public à la Ville de Senlis

Domaine : Action Sociale

N° 13 - Défi autonomie seniors – Approbation de la charte d'engagements

Domaine : Divers

N° 14 - Questions orales conformément à l'article L. 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)



P. Loiseleur
Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis